

**La Dignité De La Femme
Au Sein De La Communauté
Islamique Aḥmadiyya**

Ḥaḍrat Mirzā Masroor Aḥmad

La Dignité De La Femme Au Sein De La Communauté Islamique Aḥmadiyya

Discours de Ḥaḍrat Mirzā Masroor Aḥmad prononcé lors de l'Ijtimā' annuel de la Lajna Imā'illāh en Grande-Bretagne, le 19 Novembre 2006.

Version française 2007

Première édition au Royaume-Uni 2007

© **Islam International Publications Ltd.**

Publié par:
Islam International Publications Ltd.
Islamabad, Sheephatch Lane
Tilford, Surrey GU10 2AQ
Royaume-Uni

Imprimé au Royaume-Uni
par :
Raqem Press
Islamabad, Sheephatch Lane
Tilford, Surrey GU10 2AQ
Royaume-Uni

ISBN 1 85372 962 0

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Au nom d'Allah, le Gracieux, le Miséricordieux.

Ceci est un résumé du discours de clôture adressé par Ḥaḍrat Khalīfatul Masīḥ V lors de l'Ijtimā' annuel de la Lajna Imā'illāh en Grande-Bretagne, le 19 novembre 2006.

Après la récitation de la Sourate Al-Fātiḥah, Ḥuḍūr a dit : « Nous sommes rassemblés afin de participer à cet Ijtimā' annuel, aujourd'hui étant le dernier jour. La raison de ces Ijtimā's est de permettre aux membres de bénéficier des programmes et discours éducatifs et spirituels ainsi que de se débarrasser de tout défaut qu'elles pourraient avoir. Aussi, est-il souhaitable que les adolescentes et jeunes femmes prennent part aux différentes compétitions afin d'améliorer leurs connaissances et aiguïser leurs aptitudes spirituelles. Ces réunions procurent une atmosphère qui promeut, par des échanges d'idées et de compréhensions des diverses modes de vie, les moyens d'amélioration de soi. Toute société dont les jeunes femmes se rassemblent uniquement pour faire plaisir à Allah, avec l'intention d'occuper leur temps dans l'amélioration de soi dans une atmosphère purement spirituelle, eh bien, la génération future d'une telle société est sauvegardée et ne souffrira aucun déclin. Or, aujourd'hui, s'il existe des femmes qui se réunissent purement pour la cause d'Allah, ce sont les femmes aḥmadīes. De ce fait, n'oubliez pas la position digne que vous occupez. Profitez au maximum des mets spirituels que vous avez reçus durant cette réunion car votre vie en dépend. La vie et l'honneur de votre famille en dépendent. »

Ḥuḍūr explique : « Vous ne devriez pas être égoïstes, ne pensant qu'à vous-mêmes, à vos seuls besoins, à vos seuls sentiments. Vous devriez prendre soin des autres aussi. En fait, étant une personne sensible, vous devriez être prêtes à faire des sacrifices afin de soulager les besoins des autres. Soyez sensibles aux

sentiments des autres. Ne pensez pas seulement à votre propre honneur. Mais portez votre attention particulièrement à l'honneur de votre famille et de la Jamā'at.

Nous devons faire en sorte de ne jamais oublier que Dieu voit tout, en se disant : Il m'observe à tout moment. Dieu connaît mes pensées enfouies au plus profond de mon être. Il est au courant de tous mes secrets. Je ne peux rien Lui cacher.

Étant conscientes de cela, vous devez respecter les commandements qu'Allah nous a transmis par le biais de Son bien-aimé, le Saint Prophète^(saw). Si quelquefois vous oubliez ces commandements, ne manquez pas, lorsqu'ils vous sont rappelés, de les considérer d'une façon qui sied à une personne pieuse. Dans le Saint Coran, Allah dit à propos de tels gens :

«Et ceux qui, lorsqu'on leur rappelle les Signes de leur Seigneur, ne deviennent pas sourds ni aveugles... » (25:74)

Sans aucun doute, une femme aḥmadīe dans le cœur de laquelle la graine de spiritualité a été semée – ce qui la garde au sein de l'Aḥmadiyya – étant un exemple de sincérité, sachant offrir des sacrifices pour l'amour de sa foi, et qui a un amour profond pour le système du Califat de l'Aḥmadiyya, eh bien, lorsqu'elle est admonestée, ne considère pas l'admonestation tel que le ferait le sourd ou l'aveugle. Si elle est une vraie aḥmadīe, elle fera tout son possible afin d'agir selon le conseil donné. »

Ḥuḍūr dit encore : « Les vrais aḥmadīs devraient toujours être prêts à se soumettre aux instructions relatives aux commandements d'Allah et de Son Prophète^(saw). Ceci est le signe d'un vrai croyant. Vous avez fait une promesse. Ne l'oubliez jamais. Quand le Saint Prophète^(saw) prenait la *Bai'ah* (le serment d'allégeance) d'une femme, il s'y trouvait des conditions supplémentaires par rapport à la *Bai'ah* prise des hommes.

Ces clauses particulières sont décrites dans le Saint Coran.

L'une d'entre elles est de se préserver d'associer de faux dieux avec Allah. Une autre est de se préserver du mal et de l'indécence. Une autre est de mettre l'emphasis sur l'éducation correcte des enfants.

Puis, Allah dit :

« ... ni ne te désobéiront en ce qui est juste... » (60 :13).

Allah ne nous oblige en rien. Cependant, si vous avez choisi de devenir une musulmane, alors vous vous devez d'obéir aux conditions nécessaires pour votre droit d'entrée au sein de l'Islam. Le Messie Promis^(as) avait l'habitude de donner le même conseil lorsqu'il prenait la *Bai'ah* des femmes. »

Ḥuḍūr explique : « Récemment, il est devenu très fréquent, de par l'influence de la société d'aujourd'hui, que les gens croient qu'ils sont complètement libres. Vous êtes libres, en effet ; mais vous devez vous rappeler que vous l'êtes jusqu'à un certain point. Et par rapport à ce que la religion requiert, vous n'êtes pas libres. Si vous vous considérez membres de la Jamā'at, alors vous êtes tenues de respecter à tout prix ces conditions qui font de vous des aḥmadīes. Au début de l'Islam, pendant que les femmes faisaient la *Bai'ah*, nous voyons que la société était complètement libre et dépourvue de lois et de code de vie. L'état corrompu de cette société-là n'a pas d'égal aujourd'hui. L'éducation n'y avait que peu d'importance. Les gens qui savaient lire et écrire pouvaient être comptés sur les doigts de la main. Il n'y avait alors aucun concept de l'existence de Dieu. Elles ne connaissaient que les idoles qu'elles adoraient. Il n'y avait aucune connaissance du Dieu Qui voit tout, Qui sait tout. C'est pourquoi, lorsque ces femmes faisaient le serment d'allégeance, l'on pouvait percevoir une transformation totale dans leur vie. Après s'être extirpée des ténèbres de l'ignorance pour venir dans la lumière de l'Islam, une femme devenait une source de connaissance dont tous pouvaient bénéficier. Elle enseigna à bon nombre de compagnons de profondes philosophies

religieuses et cela dans les limites de la *Pardah* [Note du traducteur: le terme persan dénotant la tradition islamique du port du voile et de la ségrégation des sexes]. Elle reçut son certificat du Saint Prophète^(saw), qui avait dit de Ḥaḍrat ‘Ā’isha^(ra) :

« Vous pouvez apprendre la moitié de la foi de ‘Ā’isha^(ra). »

Ḥuḍūr explique : « Ce fut bien une femme qui montra un exemple excellent sur le champ de bataille, délivrant son frère du camp romain toute seule tout en demeurant dans les limites de sa *Pardah*. L’histoire se rappelle d’elle sous le nom de Ḥaḍrat Khaulah^(ra). Quand la ville de Médine allait être attaquée et que les hommes creusaient des tranchées sur un de ces côtés pour la protéger, les femmes avaient pris la responsabilité de surveiller les habitations. Les juifs envoyèrent un espion afin de vérifier s’ils pouvaient attaquer Médine par l’arrière. Ce ne fut pas un homme qui le surprit mais une femme : elle le confronta, le blessa et le fit fuir. Lors de la bataille d’Uhud, quand les musulmans commencèrent à battre en retraite, ce furent les femmes qui manifestèrent un exemple éblouissant d’amour de la religion et du Saint Prophète^(saw). Ces femmes acquirent cette force, ce courage, cette fidélité et ce savoir par le truchement des enseignements de l’Islam qu’elles avaient adoptés en tant que principes directeurs de leur vie.

Donc, rappelez-vous que c’est en adoptant sans réserve les enseignements de votre religion et en obéissant aux commandements d’Allah, Lui vouant une sincère adoration, que vous serez dotées d’un réel amour pour la religion. Cela vous libérera de toutes sortes de complexes. Autrement, vous serez perdues, ne poursuivant que des choses matérielles comme le font les gens mondains. Donc, comme les femmes du temps du Saint Prophète^(saw) qui avaient connu une si grande transformation en se soumettant complètement à Dieu, devenez vous aussi des femmes croyantes, soumises, toujours inclinées devant Dieu, dévotes en prière. Si vous voulez atteindre les mêmes sommets qu’elles, et marcher sur leurs pas, vous devrez

suivre les enseignements de Islam. Mais si vous ne le faites pas, vous ne pourrez pas vous appeler musulmanes. Si vous ne renforcez pas votre foi et ne vous préservez pas des maux de la société, vous ne pouvez pas alors vous considérer comme de vraies croyantes. Si vous n'appliquez pas ces hautes normes d'obéissance, vous ne pouvez pas vous faire appeler femmes soumises à Allah. Si vous ne portez pas votre attention au repentir et à l'adoration, vous n'êtes pas de celles qui se tournent continuellement vers Dieu, en L'adorant avec un cœur dévoué. »

Ḥuḍūr poursuit, en disant: « Examinez vos actions et déterminez si elles s'accordent avec vos déclarations. Vous devez faire votre autoanalyse. Rappelez-vous constamment le but pour lequel l'humanité a été créée. Votre but devrait être de gagner le plaisir de Dieu. Vous devez choisir des sommets élevés à atteindre.

Déterminez ces hauts niveaux vers lesquels vous devez avancer. Lorsque vous aurez ces nobles objectifs devant les yeux, l'effort supplémentaire pour les atteindre deviendra possible. Les mères devraient s'évaluer ; les filles devraient s'évaluer. En suivant cette voie, vous pourrez vous réformer et protéger vos générations futures étant de ce fait capables de procurer la meilleure éducation à vos enfants. Aujourd'hui, l'Islam est attaqué de toutes parts. Il est essentiel que pour défendre l'Islam, chaque fille aḥmadīe et chaque femme aḥmadīe se lance dans le champ d'action de la même manière que l'avaient fait les femmes de la première ère de l'Islam. Autrement, vous serez tenues responsables de ne pas avoir accompli la tâche qui vous avait été confiée. Vous serez questionnées car vos actions n'auront pas correspondu à vos déclarations. »

Ḥuḍūr dit : « En ce qui concerne les femmes, les attaques qui sont lancées contre l'Islam ces jours-ci se rapportent à l'affaire de la *Pardah*, ou le port du voile ou du foulard. Les hommes peuvent présenter d'innombrables explications et justifications soutenant l'institution de la *Pardah* en Islam, mais s'il est une personne qui peut répondre à de telles critiques, c'est bien la

femme aḥmadīe, qui, par sa pratique et sa crainte de Dieu, peut présenter une réponse appropriée. Donc, au lieu de devenir la victime de complexes en tous genres, en tant que brave femme musulmane aḥmadīe, par votre pratique et vos arguments, transmettez ce message à vos amies ainsi qu'à la société : « *Cet enseignement coranique est le moyen de protéger votre chasteté. Loin d'être un emprisonnement, c'est un enseignement qui a pour objectif le rétablissement de votre honneur perdu.* »

Ḥuḍūr dit : « Regardez ces gens qui, d'une part, critiquent l'Islam avec force, en disant que cet enseignement est contraignant et dur à suivre, pendant que de l'autre, ils s'immiscent sans gêne dans les affaires intimes et personnelles des autres. Pourquoi cela les dérange-t-il tellement qu'une femme veuille porter une écharpe ou un voile? Une majorité de femmes musulmanes, en raison du manque de pratique parmi celles qui n'ont pas accepté Ḥaḍrat Masīḥ Mau'ūd^(as), n'observent pas la *Pardah*. Il n'y a aucune punition pour elles en Islam. Il n'y a aucune loi de ce monde qui les punit pour ce manquement. Alors, de quel droit les suivants d'autres religions rédigent-ils de telles lois qui empêchent celles qui veulent pratiquer leur religion et observer la *Pardah* de porter un foulard ou un voile ? Demain ces gens pourraient tout aussi bien dire que la robe n'est pas nécessaire et qu'elles ne devraient pas porter le *shalwār* [pantalon ample] non plus. Ils demanderont qu'elles se vêtissent seulement de jeans, d'habits courts ou de jupes courtes.

Ils n'ont aucun droit de jouer avec votre honneur de cette manière. C'est à vous de répondre à ces gens, en leur expliquant qu'ils n'ont aucun droit de se mêler des affaires intimes et personnelles des autres. Quelqu'un doit les informer qu'ils sont en train de déposséder, en fait, d'autres gens de leur liberté de choisir. La manière de laquelle quelqu'un s'habille est une question de choix personnel. Pourquoi essayent-ils de dicter le code vestimentaire à être respecté ? Seulement voilà : étant au pouvoir, ils croient qu'ils sont très sages, alors qu'en fait leurs attitudes témoignent d'une sottise extrême et d'un manque de sagesse. »

Ḥuḍūr dit : « Une femme aḥmadīe doit établir son honneur et doit être disposée à répondre à toutes sortes d'attaques. Certaines femmes, bien qu'elles se fassent appeler aḥmadīes, deviennent victimes d'un complexe [d'infériorité]. Il est rapporté qu'une mère aurait affirmé que même si sa fille ne se couvrait pas la tête et portait des vêtements courts, des jeans ou des habits du même genre, on ne devrait pas pour autant lui faire la morale, car elle était tout à fait correcte et décente. *Et en quoi serait-elle décente ?* lui demande-t-on. *Dans le sens qu'elle n'a pas de petit ami,* répond cette mère. *Elle est libre et saurait faire la différence entre le bien et le mal ... »*

Ḥuḍūr dit : « Ceci est un cas typique où l'enfant est très mal éduquée. Si la fille n'a pas de petit ami aujourd'hui, demain elle pourrait en avoir un. Si elle ne fait rien de mal aujourd'hui, demain, profitant de cette liberté, elle pourrait succomber étape par étape au mal. Si elle se considère libre aujourd'hui, et elle sait différencier entre le bien et le mal, et si l'on entend par là qu'elle est libre d'agir soit conformément à un commandement coranique soit en l'ignorant, eh bien, sachez que la Jamā'at est libre, elle aussi. Le Calife de l'heure est aussi libre, et il a le droit absolu d'excommunier de la Jamā'at de tels gens qui n'obéissent pas aux enseignements du Saint Coran. Lorsque vous adhérez à une organisation de ce monde, il y a évidemment quelques règles et règlements à respecter ; autrement votre adhésion est rejetée. La religion est une question se rapportant à Dieu. C'est une obligation envers Dieu. C'est un serment d'allégeance avec Dieu. Si vos actions sont contraires aux directives claires de Dieu, si vous refusez d'agir selon Ses enseignements, si vous ou votre fille avez le droit de ne pas observer la *Pardah*, sachez que par la même logique j'ai, moi aussi, le droit d'excommunier de tel gens désobéissants de la Jamā'at. J'agirai selon les commandements d'Allah ; donc que personne ne se plaigne par la suite des mesures prises [à cet égard]. »

Ḥuḍūr dit : « Aussi, aimerais-je émettre l'ordre suivant à l'administration de la Jamā'at que dans un premier temps elle devra

faire en sorte que tout membre de cette administration observe la *Pardah* sans exception. Et si dans l'un ou l'autre secteur administratif elle n'arrive pas à trouver des femmes qui observent la *Pardah*, il faudra tout simplement rattacher ce secteur à un secteur avoisinant où les membres respectent la *Pardah* ; même si à première vue celles-ci pourraient paraître moins qualifiées. Dans le cas où il n'y aurait vraiment personne qui observe la *Pardah* dans tel ou tel secteur, et qu'en plus il n'y a pas d'autre secteur dans le voisinage, il faudra alors dissoudre entièrement [l'administration locale de] ce secteur. J'ose espérer que, par la Grâce d'Allah, cette situation extrême ne sera rencontrée nulle part dans la Jamā'at.

Par la Grâce d'Allah, il y a beaucoup de femmes dévotes dans la Jamā'at, qui rivalisent les unes avec les autres pour faire de bonnes oeuvres. J'ai noté que bon nombre d'entre les jeunes femmes sont dénuées d'hypocrisie, même si l'on ne puisse pas en dire autant des femmes plus âgées. Parmi les jeunes, certaines ont sans doute bénéficié d'une influence saine et positive au sein de leur famille, mais un nombre important d'entre elles empruntent le droit chemin avec plus d'entrain que leurs aînées. Elles se couvrent avec humilité et modestie. »

Ḥuḍūr dit aussi: « Dans un programme de la MTA enregistré récemment, j'ai entendu une jeune femme enseignante dire qu'elle portait son voile même à l'école, parce qu'elle ne voulait pas laisser penser aux enfants qu'elle était hypocrite, qu'elle adoptait deux positions différentes. En effet, si les enfants la voyaient porter le voile dehors mais pas à l'école ils pourraient lui en demander la raison. Dans ledit programme sur la MTA, au cours de la discussion, la question suivante fut posée : *'Est-il nécessaire de se couvrir la tête dans une école primaire où il n'y a que de très petits enfants ?'* »

La réponse de Ḥuḍūr : « Il n'y a aucun mal dans ce cas quoiqu'il est possible qu'il y ait des enfants plus âgés dans l'école où la jeune dame enseigne. En tous les cas, la *Pardah* est une

injonction islamique – ainsi qu’une marque distinctive de la femme aḥmadīe – qui est source d’honneur pour une femme aḥmadīe.

Souvenez-vous que le reste de vos habitudes vestimentaires doit concorder avec le voile. Le commandement d’Allah est que votre beauté ne devrait pas être exposée. On voit que certaines filles non-aḥmadīes portent le voile par mesure de réaction contre l’interdiction de le porter ; mais, paradoxalement, elles portent des chemisiers et des jeans serrés. Une telle *Pardah* n’a aucune valeur. Ce n’est que de l’hypocrisie. La façon que vous vous couvrez devrait être selon la vraie *Pardah*, tel qu’il convient à votre statut honorable. »

Ḥuḍūr dit ensuite: « J’ai appris qu’à une réunion de Lajna, un des membres administratifs a dit que nous pourrions, du fait des circonstances qui prévalent aujourd’hui, adoucir la *Pardah* ; nous ne devrions pas être aussi strictes à cet égard. Eh bien, vous pouvez utiliser votre droit de réduire la *Pardah* ; et moi aussi j’utiliserai mon droit. Comment se peut-il que vous continuiez à déclarer ce droit d’agir comme bon vous semble tout en me disant que je ne devrais pas user de mes droits. Je me dois, en toutes circonstances et par la Grâce d’Allah, de faire respecter les commandements d’Allah qu’Il nous a enseignés par le biais du Saint Coran. Autrement, comme je vous l’ai déjà dit, la porte est grande ouverte. Celle qui veut partir, le peut sans en répondre.

Je ne comprends pas la raison derrière un tel complexe. Il y a des femmes britanniques qui ont rejoint le mouvement de l’Aḥmadiyya, ainsi que d’autres à travers l’Europe. Certaines d’entre elles sont tout aussi jeunes. Elles ont commencé à porter le voile, elles ont commencé à se couvrir, alors que parmi vous, il y en a qui sont devenues la proie d’un complexe d’infériorité. Hier encore, j’ai rencontré une fille anglaise qui est devenue aḥmadīe il n’y a que quelques jours. Elle n’avait jamais porté d’écharpe ou de voile auparavant, mais pourtant elle se couvrait

très bien la tête. Ces gens-là acceptent ces beaux enseignements et les pratiquent, alors que certaines de nos dames sont victimes, quant à elles, d'un complexe d'infériorité. Que peut-on dire sinon : « *Assurément, nous appartenons à Allah, et c'est à Lui que nous retournerons.* » (2:157) »

Ḥuḍūr dit : « Si une personne pense que cette discipline entraînera un déclin de la Jamā'at et que les gens commenceront à partir de la Jamā'at, elle devra apprendre que la Jamā'at **n'en subira aucun déclin**. Si de telles femmes devaient partir, sachez qu'Allah a promis qu'Il susciterait de nouvelles nations qui rejoindraient l'Aḥmadiyya. Les femmes britanniques qui ont adhéré à la Jamā'at sont très sincères ; à l'avenir vous verrez que les pluies de leur amour seront déversées. Elles aimeront l'Islam et ses enseignements. D'autres qui sont assises ici devant moi sont comme cette dame que j'ai rencontrée hier. Elles ont accepté l'Aḥmadiyya et ont fait des progrès rapides au sein de la Jamā'at. Ici, votre Présidente de la Lajna n'est pas une Pakistanaise. Elle n'a aucun complexe. Elle observe la *Pardah*. Quant à cette dame, membre de l'administration qui veut que la *Pardah* soit atténuée, la vérité est qu'elle veut soulever l'objection contre moi, à savoir que je suis trop stricte au sujet de la *Pardah*. Ces gens-là démontrent leur hypocrisie par leurs objections déguisées. »

Ḥuḍūr dit: « Je dis à ces nouvelles aḥmadīes qui viennent de la population locale que si les femmes nées aḥmadīes ne suivent pas les enseignements islamiques, ne leur obéissez pas. Mais, plutôt, allez de l'avant et devenez des exemples pour elles. Vous devriez aller de l'avant et propager les beautés de l'Islam et de l'Aḥmadiyya tout autour de vous.»

Ḥuḍūr dit: « La *Pardah* et la modestie ont été enseignées par toutes les religions. Au temps de Moïse, nous lisons dans le Saint Coran l'histoire de ces deux femmes qui, restant sur le côté, n'abreuvaient pas leur troupeau du fait que des hommes se trouvaient là abreuvant les leurs. Par modestie et réserve,

elles durent patienter qu'ils aient fini. La modestie fait partie de la foi : c'est ce qui nous a été enseigné.

Auparavant, les femmes chrétiennes avaient l'habitude d'observer la *Pardah*, et portaient des vêtements modestes. Beaucoup de passages bibliques contiennent cet enseignement de la *Pardah*. Si les chrétiens n'observent pas la *Pardah* aujourd'hui et que vous êtes sous leur influence, eh bien sachez qu'ils ont abandonné leur religion. S'ils se souciaient un tant soit peu de leur religion, ils la pratiqueraient. Ils se débarrasseraient eux-mêmes de beaucoup des maux qui existent dans leur société. Pour la satisfaction de celles qui souffrent d'un quelconque complexe, je vous présente quelques références bibliques ; peut-être en avez-vous entendu parler auparavant. »

Ḥuḍūr poursuit: « Il est écrit dans la Bible : « ***Une femme ne portera point un habillement d'homme, et un homme ne mettra point des vêtements de femme ; car quiconque fait ces choses est en abomination à l'Éternel, ton Dieu.*** » (Deutéronome, 32:5).

Ensuite, il est écrit dans la Bible :

« ***La grâce est trompeuse et la beauté est vaine ; la femme qui craint l'Éternel est celle qui sera louée.*** » (Proverbes, 31:30).

Puis, il y est écrit : « ***Je veux aussi que les femmes, vêtues d'une manière décente, avec pudeur et modestie, ne se parent ni de tresses ni d'or, ni de perles, ni d'habits somptueux, mais qu'elles se parent de bonnes œuvres, comme il convient à des femmes qui font profession de servir Dieu.*** » (I Timothée 2:9-10).

Et encore : « ***Tout homme qui prie ou qui prophétise, la tête couverte, déshonore son chef. Toute femme, au contraire, qui prie ou qui prophétise, la tête non voilée, déshonore***

son chef : c'est comme si elle était rasée. Car si une femme n'est pas voilée, qu'elle se coupe aussi les cheveux. Or, s'il est honteux pour une femme d'avoir les cheveux coupés ou d'être rasée, qu'elle se voile. L'homme ne doit pas se couvrir la tête puisqu'il est l'image et la gloire de Dieu, tandis que la femme est la gloire de l'homme. » (I Corinthiens, 11:4-7).

Ces gens-là soulèvent des objections contre l'Islam. Mais [selon leurs propres préceptes], il est évident qu'ils considèrent l'homme comme étant supérieur à la femme. Quoiqu'il en soit, cela n'était qu'une parenthèse dont nous ne pourrions discuter ici. »

Ḥuḍūr dit encore: « Après avoir compris cette situation, votre foi devrait s'en trouver renforcée, vous permettant de continuer à pratiquer les merveilleux enseignements de l'Islam tout en ayant une relation spéciale avec le Dieu Vivant. En matière de religion, la société occidentale est complètement ruinée. Ils ont oublié tout enseignement religieux. Par conséquent, dites-leur qu'au lieu d'écrire contre nous, d'émettre des lois contre nous, de faire des déclarations contre nous, ils devraient se soucier d'eux-mêmes. Au lieu de vouloir dénuder nos têtes – que nous couvrons de notre propre gré – ils devraient plutôt, selon leurs propres préceptes religieux, couvrir leurs femmes. Je vous le dis à nouveau, plutôt que de demander une réduction de votre *Pardah*, vous devriez vous débarrasser de ces complexes d'infériorité et pratiquer les enseignements qu'Allah nous a gracieusement offerts. »

Ḥuḍūr dit: « Allah a commandé tant aux hommes qu'aux femmes d'éviter le péché. L'homme a été instruit, avant même la femme, de baisser son regard. Ensuite il en fut de même pour la femme. L'homme tend plus à commettre des excès à cet égard, comparé à la femme, alors que l'instruction de baisser les yeux ainsi que bien couvrir ses parties intimes sont tant pour l'homme que pour la femme. La femme a reçu des instructions qui tiennent

compte de la nature de l'homme, et il est donc dans son intérêt de couvrir sa beauté afin d'être protégée des regards lascifs des hommes. Certaines objectent en disant que les Califes précédents n'étaient pas à ce point stricts à propos de la *Pardah*.

Pour votre satisfaction, je vous présente donc quelques extraits de leurs dires. »

Ḥuḍūr poursuit: « Ḥaḍrat Masīḥ Mau'ūd^(as) dit : *'Les gens insistent sur le fait que l'on devrait adoucir la Pardah et suivre l'Europe, alors que ce n'est pas une attitude appropriée. Cette soi-disant liberté des femmes est la cause principale du mal et de la désobéissance. Prenez le temps de réfléchir sur la condition morale qui prévaut dans les pays où cette sorte de liberté est tolérée. Si vous voyez une augmentation du niveau de leur pureté et de leur chasteté suite à cette liberté, nous admettrons volontiers que nous nous trompons. Mais il est clair que quand l'homme et la femme ont atteint leur pleine vigueur et qu'ils se rencontrent librement et sans réserve, leurs rencontres seront pleines de dangers. Il est de la nature de l'homme que de jeter des regards lascifs et de succomber à la tentation. Alors, si malgré la Pardah certains succombent et deviennent désobéissants, l'on peut s'imaginer ce qui peut arriver là où l'émancipation prévaut.'*

Ḥaḍrat Khalīfatul-Masīḥ II^(ra) a déclaré à ce propos que la *Pardah*, selon la Shari'ah, et tel qu'elle est établie par le Saint Coran, est que les cheveux d'une femme devraient être couverts, aussi bien que la nuque, le visage, et les oreilles. Cette instruction peut être adoptée dans différents pays selon la culture vestimentaire locale et les circonstances. Il a aussi dit que toutes les parties du corps, sauf les mains, sont incluses dans la *Pardah*. Ḥaḍrat Khalīfatul-Masīḥ III^(ra) a dit, quant à lui, dans un discours adressé aux membres de la Lajna de Norvège: *'Je demande à ces femmes qui estiment que ce n'est pas nécessaire d'observer la Pardah : quelle faveur font-elles à l'Islam en abandonnant la Pardah? Aujourd'hui, certaines demandent la permission d'abandonner la Pardah. Demain, elles chercheront*

la permission de se baigner à la mer et de s'allonger nues sur les plages. Plus tard, elles chercheront la permission de donner naissance à des enfants sans au préalable s'être mariées. Je leur dirai qu'elles devront se préparer au feu de l'Enfer. Elles devraient réformer leur conduite avant que la colère de Dieu ne les frappe.'

Ḥaḍrat Khalīfatul-Masīḥ IV^(ra) a dit: *'J'ai remarqué que la Pardah disparaît de beaucoup d'endroits dans le monde comme si elle n'y avait jamais existée; les gens n'en réalisent pas les conséquences horribles auxquelles ils auront à faire face par la suite. Les parents conduisent leur génération [future] vers l'enfer en raison de leur insouciance, et personne ne se soucie d'eux. Cette situation se détériore rapidement à travers le monde. Il m'est venu à l'esprit que si les aḥmadīs ne se lèvent pas immédiatement pour défendre l'Islam, la situation atteindra un point de non retour.'*

Ḥuḍūr dit également: *'Il y a des femmes qui doivent s'aventurer dehors pour travailler, mais elles sortent avec un maquillage complet. Mais qu'est-ce que le maquillage peut avoir avec l'accomplissement de vos responsabilités?'* Il rajouta: *'Les femmes pensent que dans cette société où la Pardah est abandonnée, leurs amies se moqueront d'elles à cause du voile qu'elles portent et les qualifieront d'arriérées, d'idiotes ou de folles et en disant que le temps du voile est révolu. Même les hommes en sont troublés. Tout le monde oublie que la dignité et le respect sont dus en fait au caractère de la personne et que l'attitude vestimentaire en soi n'est pas source d'honneur mondain. Une personne qui a des qualités morales est celle à qui l'on montre du respect. Nous devrions, en premier lieu, apprendre à nous respecter nous-mêmes.'*

Il dit aussi : *'Les filles élevées dans ce pays (l'Angleterre) sont déconcertées par rapport à leurs cheveux. Elles croient que se couvrir est une coutume arriérée. C'est pourquoi elles s'avancent vers Allah sans enthousiasme, et sans joie. En définitive, elles demandent à Dieu : « O notre Dieu, accepte-nous telles que nous*

sommes. Nous portons le voile d'une manière qui est semblable à un juif qui couvre une infime partie de sa tête avec un petit bonnet plat. Aussi, accepte cette oeuvre incomplète que nous faisons pour Toi.» Si tout ce que vous faites est vraiment pour l'amour d'Allah, cela n'est alors pas du tout convenable. Souvenez-vous que les choses les plus attrayantes dans la beauté d'une femme sont les cheveux, notamment quand elle les laisse pendre devant son visage. J'ai remarqué que certaines filles adoptent une Pardah qui permet justement aux cheveux de pendre devant leur visage. Posez-vous la question suivante : « Est-ce que je me fais plus de soucis pour mon Seigneur, ou pour les gens ?' »

Ḥaḍrat Mirzā Masroor Aḥmad reprend, en disant: « Je viens de vous présenter certains extraits des déclarations faites par les Califes précédents. Ces gens qui prétendent que tel Calife aurait dit ceci, et que tel autre aurait dit cela, devraient se souvenir qu'ils sont, sans connaissance aucune, en train de diffamer les Califes ; car, ce faisant, ils sous-entendent que – Dieu nous en préserve – les Califes auraient manqué de faire respecter les commandements fondamentaux d'Allah.

J'ai lu devant vous les déclarations des précédents Califes pour que vous puissiez nettoyer vos esprits de ce sérieux malentendu. Par ailleurs, il est possible que différents Califes aient insisté sur différents thèmes selon les besoins du temps. Donc, le fait de dire qu'un Calife précédent a dit une certaine chose de telle ou telle manière et que je devrais en faire de même, est équivalent à essayer de me lier les mains ; cela est un manque de respect envers le Califat. Cela montre que vous avez pris le serment de *Bai'ah* (d'allégeance) seulement parce que vous y aviez été forcées en raison de la pression des gens autour de vous, de vos parents, de votre mari, ou de vos enfants. Ce n'était pas une décision du cœur. Si cela eût été le cas, la promesse d'obéir à toute décision légitime aurait été dans votre esprit et vous n'auriez jamais questionné les décisions prises. Permettez-moi de préciser à nouveau, m'adressant à cette minorité qui se livre à ce genre de critique, que si vous voulez rester attachées

à la Jamā'at de Ḥaḍrat Masīḥ Mau'ūd^(as), vous devez obéir aux commandements clairs du Saint Coran et du Saint Prophète^(saw). Comme Ḥaḍrat Khalīfatul-Masīḥ IV^(ra) l'a bien souligné, la duplicité n'aboutira à rien. Vous devrez craindre soit votre Seigneur, soit les gens.

Aujourd'hui, au lieu d'avoir peur des gens pendant que les graines de la haine pour l'Islam sont semées à travers le monde, pendant que l'Islam est attaqué de toutes parts, il revient à chaque femme aḥmadīe de pleurer et de proclamer à travers le monde entier que peu importe combien d'obstacles seront placés sur notre route, l'on ne pourra jamais effacer ces merveilleux enseignements de nos visages, de nos cœurs ou de nos actions. Et faites-leur savoir que si les gens se sont détournés de leur religion et courent vers la ruine à une vitesse accélérée, nous ne sommes pas disposées pour autant à les suivre vers cet enfer. Bien au contraire, nous prions que Dieu sauve l'humanité des conséquences affreuses de ses propres mauvaises actions.

Dites-leur : *'Venez vous joindre à nous et obéissons aux injonctions d'Allah afin de gagner Son plaisir. C'est bien cela qui procure la satisfaction du cœur et qui protégera vos générations futures.'*

J'espère que chaque femme aḥmadīe décente qui aurait même le plus petit doute sur n'importe quelle directive d'Allah s'en débarrassera désormais, et deviendra l'une de celles qui sont vraiment « *soumises, croyantes, obéissantes, repentantes, dévôtes...* » (66:6). Qu'Allah nous aide à ce faire. *Āmīn.* »